

Compte-rendu de l'Assemblée plénière de la CLIGEET du 28/11/2025

Salle MOUTET, Hôtel du Département à Valence

Présents : 19 membres et 17 invités (listing en pièce-jointe)

Excusés : 10

Pièces-jointes :

- Supports présentés en séance
- Liste des participants (membres et partenaires)

Marie-Pierre MOUTON : introduit la séance. Le quorum n'étant pas atteint (fixé à 21 membres pour 19 présents), il est nécessaire de recourir aux dispositions de l'article 5 du règlement intérieur. Celles-ci prévoient que, en l'absence de quorum, une nouvelle séance avec le même ordre du jour soit convoquée sous un délai de 15 jours sauf à ce que les membres présents adoptent à la majorité le principe du maintien de la séance plénière.

Soumet au vote le maintien de la séance, adopté à l'unanimité.

1 – Actualités de la CLIGEET

1.1 Présentation des activités de l'année 2025 – Maxime VERSINI (cf. support en PJ)

Maxime VERSINI : propose de se concentrer sur les activités de la CLIGEET les plus récentes avec notamment l'accompagnement d'inspection ASNR qui a eu lieu le 14 octobre 2025 dans le cadre de l'arrêt pour simple rechargement du réacteur n°3. Deux membres ont participé à cette inspection.

Marie-Pierre MOUTON : donne la parole aux deux membres pour qu'ils puissent partager leur expérience.

Alain PECHERAND (CGT) : visite très intéressante qui a permis de voir comment travaillait l'ASNR. Regrette l'absence d'activités en raison d'un mouvement de grève. L'accompagnement a permis de voir comment travaillait l'ASNR : l'autorité arrive avec un programme mais peut ajouter des éléments hors programme. A apprécié la qualité des réponses des intervenants d'EDF également, très professionnelles. Pourquoi ne pas imaginer la même chose chez Orano ? En conclusion, souhaite souligner la dépendance vis-à-vis des sous-traitants qui réalisent les tâches les plus difficiles en termes de conditions de travail et regrette qu'une convention du nucléaire n'encadre pas mieux ces activités.

Alain VOLLE (Greenpeace) : j'ai relevé trois temps dans la visite. Premier temps : un briefing organisé par la correspondante de l'ASNR, l'IRAS (Ingénieur en Charge des Relations avec l'Autorité de Sûreté). Briefing très intéressant où cette personne a contacté toutes les personnes et corps de métiers touchés par l'inspection. Ensuite l'inspection à proprement parler : nous avons visité différents lieux du réacteur 3 et de la centrale. La partie la plus intéressante a été un échange entre les inspecteurs de l'ASNR et les techniciens d'EDF qui contrôlent par vidéo la fixation des assemblages dans la piscine

combustible. Inspection très détaillée lors de laquelle j'ai pu approcher au plus près de la piscine. Troisième temps : un débriefing avec l'ingénieur responsable du déchargement/rechargement. Le problème du jour était la détection de crayons inétanches, « fuyards ». Il fallait trouver la solution technique à ce problème et les inspecteurs ont demandé l'envoi d'un dossier explicatif. Nous nous sommes demandé comment un crayon fuyard pouvait être détecté ? En résumé une visite instructive et rassurante.

Xavier MICHELIS (EDF) : la détection d'un élément fuyard passe par une chambre de ressuage. C'est un compartiment où l'on vérifie la fuite de gaz, ce qui permet de vérifier l'étanchéité de l'assemblage.

Cedrick HAUSSEGUY (EDF) : témoigne également de sa satisfaction quant à cet accompagnement d'inspection de la CLI et les temps d'échanges qui ont eu lieu. Souhaite apporter une précision sur le mouvement de grève. C'était un mouvement de filtrage au niveau de l'entrée du site par une entreprise partenaire qui a duré 3 jours sans mettre en péril la sécurité du personnel et du site. C'était un mouvement de revendication salariale et nous avons travaillé avec les salariés et la direction de l'entreprise, ainsi qu'avec notre DRH interne. Nous avons abouti à un accord de sortie gagnant-gagnant.

1.2 Prévisionnel d'activité et budgétaire de l'année 2026 – Maxime VERSINI (cf. support en PJ)

Maxime VERSINI : sur la base des informations portées à la connaissance du secrétariat, deux consultations réglementaires sont programmées en 2026. Une enquête publique sur la prolongation d'exploitation des réacteurs 3 et 4 de Tricastin au-delà de 40 ans. Une consultation sur la révision du PPI tirant notamment les enseignements de l'exercice de crise du 28 novembre dernier.

L'accompagnement des membres sera une autre composante importante de l'année 2026 puisqu'un renouvellement de la composition aura lieu en mai 2026. Afin d'acculturer les nouveaux membres à la thématique nucléaire, des temps de formation sont prévus en juin ou à l'automne 2026. Des visites de site pourront compléter ces temps de formation en apportant une dimension terrain.

Bertrand RIBOULET (Association des Ecologistes Pour le Nucléaire) : l'enquête publique sur la prolongation d'exploitation des réacteurs 3 et 4 générera-t-elle un avis de la CLIGEET et la constitution d'un groupe de travail, à l'instar des consultations sur Tricastin 1 et 2 ?

Maxime VERSINI : cette consultation réglementaire donnera effectivement lieu à un avis de la CLIGEET. Une méthode de travail identique sera employée avec la constitution d'un groupe de travail qui devra probablement se réunir au mois de septembre.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : la consultation sera-t-elle globalisée, 3 et 4, ou il y aura deux enquêtes séparées ?

Marceline AUBRY (EDF) : ce sont deux enquêtes publiques qui ont lieu en parallèle donnant lieu à deux avis différents sur la même période.

Marie-Pierre MOUTON : soumet au vote le prévisionnel 2026.

Le vote donne lieu à un vote contre (R. DESBORDES) et une abstention (D. MALVAUD). Le prévisionnel 2026 est adopté.

1.3 Perspectives autour du renouvellement de la composition de la CLIGEET en 2026

Marie-Pierre MOUTON : la CLIGEET a été renouvelée il y a cinq ans. Il s'agissait alors d'intégrer les nouvelles communes du PPI consécutivement à l'agrandissement du PPI de 10 à 20 km (passage de 22 à 76 communes). Plusieurs réunions de travail avaient eu lieu à l'époque, avec comme enjeu la bonne intégration de ces nouveaux représentants du territoire tout en satisfaisant aux règles de représentativité prescrites par l'arrêté cadre CLI, à savoir 50 % minimum d'élus et 10 % minimum pour les trois autres collèges. Ensemble, nous avons choisi de conserver les communes historiques du périmètre 0/10km et d'intégrer un représentant par EPCI du périmètre 10/20 km. La tâche n'était pas aisée puisqu'il y a des chevauchements avec d'autres PPI, Cruas par exemple. L'objectif était d'éviter une CLI trop nombreuse devenant difficilement gérable.

Alain PECHERAND (CGT) : vous avez parlé des communes historiques : je regrette de ne pas voir souvent les représentants de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Marie-Pierre MOUTON : un rappel sera fait. La CLI offre aussi la possibilité de participer en distanciel.

Marie-Pierre MOUTON : concernant le calendrier du renouvellement, les élections à venir amèneront de fait un premier niveau de renouvellement du côté des élus. Pour les trois autres collèges, un bilan de la participation sera réalisé et des contacts seront pris en début d'année 2026. La fidélité à nos instances sera récompensée et nous veillerons également à la représentativité locale. Nous étudierons également les candidatures extérieures.

Bertrand RIBOULET (Association des Ecologistes Pour le Nucléaire) : pouvez-vous nous rappeler le processus de candidature ? Est-ce au Président de l'association d'écrire un courrier ?

Marie-Pierre MOUTON : cela peut aller dans les deux sens, nous pouvons recevoir des candidatures mais aussi prendre contact avec des structures qui apportent de nouvelles compétences ou un autre ancrage territorial. Il faut être conscient que la CLI peut être amenée à opérer des arbitrages entre différents candidats.

Alain VOLLE (Greenpeace) : lors de chaque réunion publique, sur les plus de 200 000 habitants du PPI, il y a 100 personnes à la réunion. Je suis sidéré de cette participation. Greenpeace a enquêté en se rendant dans les mairies 2 à 3 semaines avant la réunion et très peu de communes diffusent l'information. La communication des élus n'est pas à la hauteur alors qu'ils sont responsables de la sécurité sur leur territoire !

Marie-Pierre MOUTON : rappelle l'action de la CLIGEET qui met à disposition l'ensemble des éléments de communication nécessaires aux communes : affiches, lettres d'information, courriers... Il n'est ni possible d'obliger une commune à informer, ni d'obliger les citoyens à venir. Elle regrette la participation limitée à ces réunions publiques qui ont toutefois le mérite d'exister car dans certaines CLI, l'une des deux assemblées plénières est ouverte au public et

fait office de réunion publique. La CLIGEET n'a pas fait ce choix : elle conserve une réunion publique annuelle avec un ordre du jour moins technique et plus accessible pour les citoyens.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : souhaite revenir sur la question des représentations associatives : en cas de candidatures trop nombreuses, privilégiez-vous les associations à implantations locales ? ça n'a pas toujours été mon impression. Il y a un certain nombre de structures qui ont une implantation nationale mais pas locale. Je pense que l'implantation locale est à privilégier.

Marie-Pierre MOUTON : bien entendu, les associations locales sont dans les cibles de la CLI. Il faut également garantir les équilibres avec une pluralité des opinions et une représentativité territoriale.

2. Actualités du site Orano Tricastin (cf. supports en PJ)

2.1 Actualités Orano Tricastin, cf. support Orano

Eric BURGER (Orano) : concernant la sécurité au travail (diapo 4), Il y a eu 4 accidents du travail avec arrêt pour les salariés Orano Chimie Enrichissement (Orano CE), ce qui correspond à un taux de fréquence de 1,42, en très nette progression par rapport à nos résultats des deux dernières années. Rappelle qu'en 2023, les indicateurs s'étaient dégradés et ont fait l'objet d'un plan d'action spécifique. Concernant les salariés d'entreprises, 15 accidents du travail avec arrêts. Chiffre stable, mais le volume d'heures d'intervenants extérieurs a doublé depuis deux ans vu les nombreux projets en cours. Orano CE travaillera avec ces entreprises pour réduire encore le nombre d'accidents.

Sur le volet sûreté (diapo 5), aucun évènement INES 1 sur la plateforme depuis le début de l'année et 54 INES 0. Ces chiffres sont ceux de l'ensemble de la plateforme, INBS compris. Dans le détail, 57 % des évènements INES 0 touchent au domaine de la sûreté, 22 % de la radioprotection, 4 % sur le domaine environnement et 17 % dans les transports.

Pascal TURBIAULT (Orano) : concernant l'actualité industrielle du site (diapo 7), sur l'usine de conversion Philippe Coste, un bon fonctionnement de l'usine avec un programme de production en hausse de 20 % par rapport à 2024.

Concernant l'usine d'enrichissement, bon fonctionnement également avec un taux de rendement industriel supérieur à 99 %.

Concernant TU5, l'atelier de dénitrification du nitrate d'uranyle provenant des usines de retraitement de la Hague, l'activité est en ligne.

Concernant enfin l'atelier de défluoration, atelier W, le programme de production est tenu et Orano poursuit les travaux pour retrouver le potentiel historique à 4 fours de cette installation (projet dit « W4F »).

Concernant l'atelier AMC2 (diapos 8 et 9), en termes d'état d'avancement, l'atelier de maintenance des conteneurs 2 va progressivement remplacer l'AMC1 qui est toujours en fonctionnement. Les installations industrielles ont été finalisées au cours de l'été. Depuis le mois de septembre, nous sommes en phase d'essais dite « phase 2 » (sans introduction de matières nucléaires). La mise en service progressive, avec des matières nucléaires, est prévue fin décembre 2025 avec le transfert des équipes d'exploitation. Ce nouvel atelier représente un investissement de 40 millions d'euros.

Concernant l'extension de l'usine d'enrichissement (diapos 11 et 12), les travaux de génie civil ont débuté en à l'été 2024. 180 entreprises sont mobilisées, 30 000 mètres cube de béton ont déjà été coulés et 70 % des travaux sont finalisés à date. Les charpentes en acier sont en cours de montage. Pour rappel, le projet a débuté en 2022 à la suite de l'évolution de la situation géopolitique (guerre en Ukraine) et, notamment, la décision américaine de ne plus s'approvisionner en uranium enrichi provenant de la Russie. La première mise en service interviendra en 2028 avec pleine capacité en 2030. A date, le planning et les coûts prévisionnels sont tenus.

Concernant le démantèlement de l'usine GB1-Eurodif (diapo 14 et 15), par suite du décret de 2020, le démantèlement a débuté par la préparation des opérations de démantèlement avec la libération de zones à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine et la construction de l'unité de traitement des déchets à l'intérieur de l'usine 140. Elle est nécessaire pour assurer la maintenance des équipements de conditionnement et la découpe des diffuseurs. Nous aurons une zone où seront introduits les équipements, une zone de traitement et de réduction de volume des diffuseurs, enfin une zone de maintenance des équipements mécaniques. Nous avons obtenu le permis de construire de cet équipement en novembre 2025 et sa construction est prévue dans les prochains mois. De 2030 à 2050, nous allons progressivement déposer et traiter les diffuseurs de l'usine. Nous terminerons par le démantèlement des unités de traitement, celui de l'ensemble des autres parties de l'usine et l'assainissement du génie civil.

Concernant les démantèlements déjà réalisés à date (diapo 16), cela représente 14 521 tonnes dont 97 % ont été valorisées et recyclées. 376 tonnes de déchets TFA expédiées vers l'ANDRA. A venir, le premier chantier test de dépose de diffuseur afin de valider nos modes opératoires de dépose et de conditionnement des diffuseurs. C'est un procédé que nous emploierons ensuite jusqu'en 2051. L'unité de traitement va être construite de juin 2026 à 2030.

Concernant la déconstruction des tours aéroréfrigérantes (diapo 17), les travaux seront finalisés fin du premier trimestre 2026. Vous pouvez voir sur la photo à gauche ce qu'il reste de la première tour après sa déconstruction complète. Et à droite l'état d'avancement de la déconstruction de la deuxième tour. Nous sommes en cohérence avec notre planning qui prévoyait une fin des travaux mi-2026.

2.2 Temps d'échanges

Alain PECHERAND (CGT) : dans les déchets évacués, avez-vous inclus les gravats issus de la déconstruction des tours aéroréfrigérantes ?

Pascal TURBIAULT (Orano) : ils ne figurent pas dans ce bilan car les opérations de démantèlement ne sont pas encore finalisées. Les gravats et la ferraille issus de la déconstruction des tours seront valorisés, ce sont des déchets conventionnels.

Alain PECHERAND : les filières de valorisation se trouvent-elles sur le territoire ou en France ?

Pascal TURBIAULT : l'objectif est de rentrer dans des filières qualifiées, en France ou autre.

Alain PECHERAND (CGT) : je reviens sur un sujet qui tient à cœur à la CGT, la revalorisation des métaux issus du démantèlement d'Eurodif. Où en est-on ? Il y a des chances que le projet se fasse sur Fessenheim. Je m'adresse aussi aux élus locaux : il est dommage de perdre cette activité créatrice d'emplois, avec des prestations qui pourraient aussi être réalisées pour EDF, un jour. Quid du bilan carbone de ces métaux qui vont traverser la France ? Il serait pertinent d'imaginer un four de fusion à Tricastin.

Pascal TURBIAULT (Orano) : nous avons travaillé avec EDF pour mettre au point le procédé de décontamination des métaux, pour revalorisation par fusion. Fessenheim a été choisi à la fois pour les besoins d'EDF, d'Orano et du CEA. L'emplacement est un choix politique. Orano a réitéré son intérêt pour le technocentre à Fessenheim qui doit permettre de valoriser les métaux en toute sûreté et à un coût compétitif.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : le technocentre n'est pas encore fait, il n'a pas l'autorisation. Il faudra d'abord modifier le code de la santé publique. Il y a beaucoup d'étapes avant d'imaginer recycler des déchets radioactifs dans le domaine public. Lorsqu'on a parlé du démantèlement des 150 000 tonnes de ferrailles, à l'époque, vous n'aviez pas d'idée claire du type de radioactivité de ces ferrailles (TFA, FA, MA). Mettez-vous dans la même catégorie les diffuseurs et les autres tuyaux ? Avez-vous une vision claire sur les filières que vous envisagez à part le recyclage au technocentre qui n'est pas encore acquis ?

Pascal TURBIAULT : les déchets qui seront issus du démantèlement seront au maximum des déchets TFA (Très Faible Activité). Ce sont 136 000 tonnes d'aciers issues du démantèlement des usines. Quand on compare la masse des aciers au type de contamination, la réflexion de la valorisation doit être poussée au maximum. Quel que soit le procédé retenu, cela passe par une réduction de volume. Les ateliers présentés aujourd'hui sont des ateliers d'opération mécaniques sur les diffuseurs et sur les équipements pour les réduire en volume et les conditionner dans des colis qui permettront ensuite de revaloriser ou d'entreposer en filière TFA. Le choix du technocentre implique un processus réglementaire qui va mettre du temps à se réaliser mais c'est le choix politique pris et dans lequel nous nous inscrivons.

Roland DESBORDES : quelle sera l'hétérogénéité des déchets ? Je ne vois pas les barrières de diffusion et les tuyaux lambda dans la même catégorie. Vous devrez travailler sur des catégories différentes. Or, si on travaille sur du recyclage, il vous faut des matériaux homogènes sinon vous aurez des problèmes de qualité, de contrôle. Pouvez-vous apporter des précisions ?

Pascal TURBIAULT : je n'ai pas la copie finale. Concernant les barrières, elles seront broyées et envoyées en déchets TFA à l'ANDRA. Ensuite, concernant les diffuseurs avec un volume beaucoup plus important, il y a un réel intérêt à revaloriser ces matériaux. L'un des avantages du procédé de fusion est de réhomogénéiser les matériaux issus du démantèlement. Il pourra y avoir des solutions complémentaires en amont afin d'éliminer les traces de contamination. Cela fait partie des sujets encore en réflexion.

Alain VOLLE (Greenpeace) : EDF vient de reprendre ses transferts d'URT (Uranium de Retraitement) vers la Russie. Côté Orano, il avait été évoqué de développer sur Tricastin, à la demande d'EDF, une unité pour réenrichir cet URT qui deviendrait donc de l'URE (Uranium de Retraitement Enrichi) pouvant être utilisé dans la centrale de Cruas et peut-être d'autres à l'avenir. Ce projet d'usine d'enrichissement d'URT est-il toujours d'actualité ? Il y a un stock de 35 000 tonnes d'URT à Tricastin.

Pascal TURBIAULT (Orano) : pour revaloriser l'URT, il faut passer par une phase de reconversion et une phase de réenrichissement. Le site a les compétences pour réaliser ces opérations. Nous avons répondu à une demande d'EDF pour regarder la faisabilité d'une usine de conversion. Nous la construirons si nous avons un engagement ferme du client EDF. Orano l'a fait par le passé et serait capable de le refaire. A date, il n'y a pas de projet lancé. Point important : cela nécessitera de construire une nouvelle installation de conversion, type Philippe COSTE, en

intégrant la dimension radiologique de l'URT. Pour l'enrichissement, ce seraient les mêmes usines.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : vous n'allez pas « salir » votre usine d'enrichissement avec de l'URT ?

Pascal TURBIAULT : nous valorisons de la matière. Le procédé d'enrichissement sera le même. Dès la conception, des modules ont été prévus pour réenrichir de l'URT.

Roland DESBORDES : vous ne le ferez pas car cela va polluer vos usines et générer des déchets dont on ne sait pas quoi faire.

Pascal TURBIAULT : non, ce n'est pas le sujet. Nous n'avons pas le besoin aujourd'hui, voilà pourquoi cela reste un projet.

Alain PECHERAND (CGT) : le budget prévu initialement pour le démantèlement est-il respecté ?

Pascal TURBIAULT (Orano) : cela dépend notamment de la valorisation des déchets. Nous avons des hypothèses sur ce point. Elles peuvent évoluer favorablement ou défavorablement et nous actualisons annuellement l'évaluation des coûts, avec un provisionnement réajusté en conséquence. Evidemment, plus on revalorise, plus c'est intéressant financièrement.

Bruno CATOEN (CFDT) : pouvez-vous rappeler la différence entre les opérations de l'AMC et l'AMC2 ? Où seront réalisées les opérations de l'AMC qui ne pourront plus être traitées dans l'AMC2 ?

Pascal TURBIAULT (Orano) : il y a 2 activités sur l'AMC : le nettoyage de l'intérieur des conteneurs, pour enlever les matières résiduelles, et une activité appelée « épreuves » : tous les 5 ans, nous réalisons des épreuves hydrauliques pour requalifier les conteneurs (peinture, grenailage). Le nettoyage de l'intérieur des conteneurs sera réalisé sur l'AMC2. La partie épreuve se poursuivra sur l'AMC. Nous avons en projet de construction d'une installation spécifique pas sur cette activité.

3 – Présentations EDF Tricastin (cf. support en PJ)

3.1 Actualités du site EDF Tricastin

Marceline AUBRY (Orano) : *propose de débiter par la production (diapo 3)*. Au 12 novembre, EDF Tricastin a produit, 20,58 TWh d'électricité. Les quatre réacteurs seront en production jusqu'à fin février 2026 où aura lieu notre premier arrêt.

Bilan de notre année 2025, année classique avec deux visites partielles et deux arrêts pour simple rechargement. *L'unité de production n°1 (diapo 4)* a eu une visite partielle en début d'année. Les principaux chantiers étaient la rénovation du pont polaire, la visite complète des diesels de secours et de nombreux travaux de robinetterie.

Sur l'unité de production n°4 (diapo 5), arrêt simple rechargement. L'objectif principal est de remplacer un tiers du combustible comme pour tout arrêt de tranches, accompagné de quelques chantiers notamment dans le bâtiment réacteur sur des matériels de manutention et la visite des diesels.

Sur l'unité de production n°2 (diapo 6), visite partielle en période estivale avec la visite du pont polaire, le remplacement des dispositifs autobloquant des générateurs de vapeurs et le changement de deux corps basse pression du groupe turbo-alternateurs.

Sur l'unité de production n°3 (diapo 7), dernier arrêt de l'année qui s'est terminé hier (ndlr : 27 novembre), arrêt simple rechargement avec la visite commune ASNR – CLIGEET évoquée précédemment.

Concernant la campagne d'arrêts 2026 (diapo 8), deux visites partielles (unités 3 et 4) et deux arrêts pour simple rechargement (unités 1 et 2) sont programmés. Particularité à signaler : sur l'unité 3, nous réaliserons le premier complément phase B des 4^{ème} visites décennales (VD4). Nous serons donc tête de série avec un arrêt qui débutera mi-août 2026.

Sur le programme grand carénage (diapo 9), nous sommes en déploiement du complément phase B qui s'achèvera en 2028 avec le réacteur numéro 4. Le programme industriel se poursuivra avec l'unité de production numéro 1, tête de série des 5^{èmes} visites décennales (VD5) dès 2029. Ce programme s'étendra jusqu'en 2034. Les VD5 sont très orientées sur l'adaptation au changement climatique.

Xavier MICHELIS (EDF) : concernant le bilan environnement, radioprotection, sécurité au travail (diapo 11), nous avons déclaré 4 évènements radioprotection niveau 0 sur la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2025. Le premier pour un défaut de gestion de matériel qui a transité hors îlot nucléaire sans respecter les gestes à réaliser. En septembre, nous avons eu l'accès de deux intérimaires en zone orange. Également en septembre, un accès en zone neutron sans dosimètre neutron actif. Enfin, en octobre, un accès en zone contrôlée sans dosimètre opérationnel, l'opérateur l'ayant oublié.

Concernant l'accidentologie (diapo 11), il n'y a pas eu d'accident grave. Nous avons déclaré 11 accidents avec arrêt et 24 accidents sans arrêt les chiffres depuis le début de l'année. Ce sont des accidents de plein pied, sans lien avec nos risques critiques (levage, hauteur, électrique). Notre TRIR global est de 8 avec 3,9 pour EDF et 11,1 pour nos partenaires.

Concernant l'environnement (diapo 12), nous avons déclaré deux évènements de juin à fin novembre. Le premier à propos des fluides frigorigènes dont la somme depuis le 1^{er} janvier est supérieure à 100 kg (réglementation). Deuxième évènement : la détection d'une activité d'origine artificielle sur un dispositif de contrôle du circuit de ventilation du bâtiment des auxiliaires de conditionnement des déchets. Nous avons détecté un marquage sur ce filtre.

Concernant la sûreté (diapo 14) : nous avons déclaré un évènement de niveau 1 le 19 août dernier sur l'unité n°4. L'unité est en production, pilotage normal, et les opérateurs veulent réaliser une opération de borication, qui est une opération courante d'exploitation. Ils n'arrivent pas à le faire. Après recherches, nous avons constaté que la vanne était en position fermée et pas ouverte. Il n'y a pas de conséquence sûreté puisque l'activité primaire est contrôlée par les éléments combustibles et le bore. Mais, la vanne étant fermée pendant plus de 72h, ce qui est interdit par les STE (Spécifications Techniques d'Exploitation), nous avons déclaré un évènement niveau 1.

Pascal TEYSSERE (BCOT) : calendrier du démantèlement de la Base Chaude Opérationnelle du Tricastin (diapo 16). De 2021 à 2024 ont eu lieu les travaux de pré-démantèlement. Nous avons terminé l'évacuation des gros composants début 2025. Les travaux de démantèlement à proprement parler sont en cours depuis le printemps 2025 et ils vont durer jusqu'en 2027. Suivront enfin les travaux d'assainissement et les travaux de génie civil.

Le démantèlement est prévu en deux grande étapes (diapo 17) : le démantèlement des équipements électromécaniques d'abord (les structures, les câbles, les portes, etc.), puis l'assainissement.

Pour illustrer le démantèlement électromécanique (diapo 18), nous coupons et démontons les éléments cuves, tuyaux, structures... afin d'obtenir un état visé en 2027.

Sur les résultats 2025 en matière de sûreté, radioprotection et transport (diapo 19), la BCOT n'a déclaré aucun évènement significatif. Concernant l'environnement, nous avons déclaré un évènement intéressant relatif à une dégradation de peinture des sols qui se trouvait sous une rétention métallique. Les contrôles a posteriori n'ont révélé aucune présence de fuite passée. Le sol a été réparé pour se remettre en conformité. Niveau sécurité, aucun accident avec arrêt depuis bientôt 2 ans.

3.2 La surveillance de l'environnement du site EDF Tricastin

Xavier MICHELIS (EDF) : cadre réglementaire (diapo 4). Le CNPE doit répondre aux exigences réglementaires fixées par le code de l'environnement, l'arrêté INB du 7 février 2012, les décisions de l'ASNR des 16 juillet 2013 et 6 avril 2017 dont vous pouvez retrouver les détails sur la diapositive. Elles sont complétées par des exigences locales, spécifiques à Tricastin et composées de deux décisions ASNR de 2008.

Le CNPE réalise une surveillance de tous les compartiments de son environnement (diapo 6) : le milieu atmosphérique, le milieu terrestre, les eaux de surface (canal de Donzère-Mondragon) et les eaux souterraines au droit de l'installation. C'est une surveillance quotidienne, respectant les exigences de l'ASNR. Les résultats d'analyse sont transmis sur un site public, le RNMRE. Rappelons que notre laboratoire est accrédité COFRAC. Les activités régulières des techniciens se composent de tournées de prélèvements des eaux souterraines et pluviales, d'analyses et de saisie de données, d'essais périodiques et l'élaboration des registres environnement envoyés à l'ensemble de nos partenaires, dont une partie sont à retrouver sur notre site.

Sur la surveillance atmosphérique (diapo 7), nous avons 26 balises radiométriques dans un périmètre de 10 km autour de la centrale. Elles transmettent en continu l'activité gamma ambiante avec des seuils d'alarme associés. Sont contrôlés également les poussières atmosphériques (en continu grâce à 4 stations aérosols) et le tritium atmosphérique (avec des petits filtres récupérés manuellement). Enfin, nous réalisons des prélèvements d'eau et d'eau de pluie.

Concernant la surveillance terrestre (diapo 7), nous menons des analyses radiochimiques d'herbe et de lait autour du CNPE, selon des fréquences prescrites par les décisions de l'ASNR. Nous commanditons également une campagne de prélèvements et de mesures radiologiques dans l'environnement du site par des partenaires extérieurs. L'herbe, la terre, les légumes sont prélevés sous les vents dominants à Bollène et à Mondragon et sont analysés à fréquence régulière tout au long de l'année. Enfin, nous commanditons à l'ASNR, division expertise, un suivi radioécologique du Rhône pour caractériser les niveaux de radioactivité dans l'environnement proche de la centrale.

Pour la surveillance des eaux de surface (diapo 8), nous disposons de 3 stations multiparamètres en amont, aux points de rejets et en aval du site. Ces stations effectuent en continu des prélèvements des eaux du canal pour des analyses périodiques. Nous menons un suivi radioécologique quotidien lors des rejets de réservoir. Enfin, nous réalisons des suivis physico-chimiques en continu sur des valeurs telles que le PH, la température, l'O2 et la conductivité, suivi complété par des analyses ponctuelles réparties en 7 campagnes sur une année.

Suivi aquatiques faune-flore (diapo 8), confié à nos partenaires. Nous réalisons des analyses faunes et des études et analyses radiochimiques des poissons et de la flore à Bollène et Mondragon en aval, ainsi que sur l'amont lointain : Donzère et Châteauneuf-du-Rhône. Ces données sont compilées dans un rapport annuel produit par l'INRAE et Aquascop depuis 2023.

Dernier point : la surveillance des eaux souterraines au droit de la centrale (diapo 9). 52 piézomètres permettent de prélever l'eau de manière régulière avec des analyses chimiques et radiochimiques, suivant les prescriptions réglementaires. Ceci est complété par un programme d'optimisation des surveillances des sous-sols prescrites par notre service national géologique. Enfin, en cas d'évènement,

des programmes de surveillance particuliers sont mis en œuvre. Nous prélevons aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte géotechnique (cf schéma).

Rapports de surveillance (diapo 10). Nos milliers d'analyses sont enregistrées dans 4 registres (cf diapo) transmis régulièrement à l'ASNR. Nous éditons également une synthèse trimestrielle, un rapport annuel et un rapport annuel d'information du public dont une partie est liée à l'environnement. Enfin, nos partenaires éditent également des rapports (cf diapo).

La gestion des effluents (diapo 12). Il y a 3 types d'effluents : chimiques (liquides ou gazeux), thermiques, radioactifs (liquides ou gazeux). L'objectif est de réduire à la source les effluents notamment par du recyclage, de manière à minimiser les rejets dans le milieu.

Processus d'autorisation et de surveillance des rejets (diapo 13). Lorsque la centrale doit rejeter, nous réalisons en premier lieu un échantillonnage afin de s'assurer du contenu. Ensuite, nous réalisons une analyse réglementaire de la modalité de rejets, le but étant d'être conformes à la modalité de rejet prescrite. Puis nous entrons les données dans un logiciel qui transmet les informations au chef d'exploitation, personnel qui va exécuter le rejet proprement dit. Une fois le rejet effectué, l'ensemble des résultats est intégré dans un registre transmis à l'ASNR.

Règlementation thermique (diapo 15), la limite de rejet maximale en aval du site est de 28 degrés (température moyenne journalière) avec un échauffement maximal de 4 degrés entre l'amont et l'aval.

Bilan thermique « eau » de l'été 2025 (diapo 16). Tout début juillet, nous avons eu une première petite canicule au-dessus de 27 degrés en aval du site, ce durant une journée puis la température a très vite chuté. Cela a été plus délicat à partir du 08 août avec un peu plus de 25 degrés en température amont et nous avons été pendant 10 jours entre 27 et 28 degrés avec la mise en place d'une surveillance renforcée. Cela a nécessité quelques réductions de charge notamment le 14 août, point le plus haut où nous avons flirté avec les 28 degrés.

3.3 La surveillance de l'environnement autour des installations nucléaires (Présentation ASNR, cf. support en PJ)

Cathy DAY (ASNR) : encadrement réglementaire (diapo 2). Une précision sur les décisions spécifiques s'appliquant à Tricastin : il y a une « décision modalités » qui fixe les modalités de rejets et de prélèvements, et une « décision limites » qui définit les limites de rejets. Cette dernière est homologuée par le ministère en charge de la sûreté nucléaire. Ces modifications ne peuvent être modifiées qu'après avis de la CLI.

Les programmes de surveillance (diapo 3) portent sur un grand nombre de matrices environnementales dont le contenu est détaillé dans les documents réglementaires. Les décisions individuelles permettent d'adapter le programme à l'installation de Tricastin. Les modalités de transmission à l'ASNR figurent également dans les décisions.

Les inspections ayant pour thème l'environnement (diapo 4) peuvent être réparties en plusieurs typologies. D'abord, les inspections des laboratoires agréés par l'ASNR : les inspecteurs vont vérifier la conformité des organisations et des pratiques en s'appuyant sur la norme ISO 17025 qui fixe les exigences réglementaires applicables aux laboratoires. Deuxième type d'inspection, celles visant à vérifier le respect des prescriptions définies dans les décisions. Troisièmement, des inspections avec prélèvements et mesures contradictoires qui sont réalisées avec un organisme tiers indépendant. Enfin, les inspections réactives en fonction des événements, qui peuvent être réalisées de manière inopinée selon les premiers éléments transmis par l'exploitant.

Zoom sur les inspections de 2024-2025 (diapo 5). Sur le CNPE du Tricastin, 4 inspections dont 2 sur la prévention des pollutions et la maîtrise des nuisances, 1 avec prélèvements contradictoires, 1 inspection réactive fin 2024 à la suite d'un écoulement dans les caniveaux du système KER. Côté

Orano, 9 inspections dont 2 avec prélèvements contradictoires, 3 sur la prévention des pollutions et 4 sur la prévention des risques accidentels.

3.4 Temps d'échanges

Marie-Pierre MOUTON : ouvre le temps d'échanges et donne la parole à Roland DESBORDES.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : quelle est la différence entre les TRIR et les taux de fréquence ? Vous parlez de TRIR et Orano parle de taux de fréquence.

Autre question sur les rejets des installations dans le Rhône. C'est un sujet qui devient important avec les situations climatiques actuelles. Ces rejets ont été autorisés à des périodes où nous n'avions pas de problème de température ou de débit du Rhône. Or, depuis quelques années, les conditions ont changé et ce qui avait été défini comme la bonne pratique ne fonctionne plus. Il y a eu des dérogations accordées dans un premier temps, à titre exceptionnel. Le problème, c'est que cela devient automatique. Cela me gêne. A partir du moment où l'Etat décrète une situation exceptionnelle, les limites n'existent plus, priorité à la production. Je peux le comprendre mais les espèces piscicoles, la faune, il faut s'en préoccuper. Sur une vingtaine d'années, l'augmentation moyenne à Tricastin est de 1,8 degrés dont 1,4 est lié au nucléaire (Tricastin et les autres centrales sur le Rhône). C'est à cause de votre activité et pas du réchauffement climatique que cela devient difficile.

Cedrick HAUSSEGUY (EDF) : concernant l'accidentologie, EDF utilisait le taux de fréquence, jusqu'à 4/5 ans, soit le nombre d'accidents avec arrêts divisé par millions d'heures travaillées. Ensuite, nous sommes passés au TRIR incluant les accidents avec ou sans arrêts. Et nous sommes revenus au TRIR qui cible uniquement les accidents avec arrêt car ce sont les plus graves évidemment.

Roland DESBORDES : d'accord, je m'interroge surtout sur Orano, vos résultats sont meilleurs que ceux d'autres activités comme la banque.

Pascal TURBIAULT (Orano) : je suis heureux de l'entendre. Le taux de fréquence est l'indicateur usuellement utilisé par toutes les industries et notre objectif est d'être inférieur à 1. Le calcul est bien le nombre d'accidents avec arrêt par millions d'heures travaillées.

Dominique MALVAUD (les Amis de la Terre) : l'intérêt de ces taux est aussi de se comparer aux autres industries : est-ce que vous le faites ? Les autres entreprises n'utilisent pas le TRIR.

Cedrick HAUSSEGUY : nous avons récemment modifié nos objectifs pour atteindre un TRIR égal à zéro. Notre politique sécurité est extrêmement ambitieuse en termes de progression par rapport aux résultats présentés. Cela passe par un plan de sécurité rénové. A partir du moment où nous avons cet objectif très ambitieux, il n'y a plus d'intercomparaison.

Bruno CATOEN (CFDT) : j'aurais deux questions, la première sur les événements radioprotection du 1^{er} septembre et du 6 octobre : a-t-on reconstitué les doses prises par les salariés concernés et que va-t-on faire pour éviter que cela se reproduise ? La deuxième porte sur le canal de prélèvement des eaux : quel est son classement ? Est-il dans le périmètre des INB ? Il y a eu un débat à Cruas par rapport aux boues de dragage de ce canal.

Xavier MICHELIS (EDF) : concernant la dosimétrie, elle a été recalculée et réintégrée pour les agents même s'ils n'avaient pas leurs dosimètres neutrons ou opérationnels. Cela a été réintégré dans leur bilan. Concernant le canal à Tricastin, ne figurent dans l'INB que le canal d'amenée, c'est-à-dire la déviation juste à l'entrée de la centrale qui permet de capter l'eau et le canal dit de rejet qui est une petite excroissance permettant de rattraper le canal de Donzère-Mondragon. Donc les excroissances d'amenée et de rejets font partie de l'INB, pas le canal de Donzère-Mondragon.

Alain VOLLE (Greenpeace) : EDF a évoqué dans sa présentation la perspective des 5^{ème} visites décennales pour 2029 en mettant l'accent sur l'intégration du changement climatique. Où en est-on à Tricastin sur la mise en place du plan ADAPT dont nous avons parlé il y a deux ans en réunion publique ?

Marceline AUBRY (EDF) : le projet ADAPT est la vision stratégique, il pose le contexte et les enjeux, mais il ne va pas dans le détail des travaux. Les visites décennales utiliseront de manière opérationnelle les éléments d'ADAPT. Nous sommes en train de définir les travaux à réaliser. Cela va aboutir à des travaux en 2029 avec des tranches en marche ou en arrêt. Par exemple, nous envisageons de peindre certains bâtiments en peinture blanche. Nous pourrions mener des essais dès 2026 et observer leur efficacité.

Alain VOLLE : je pensais surtout au refroidissement des réacteurs. L'intervenant de la réunion publique de 2023 avait parlé de mini-tours aéroréfrigérantes. La VD5 aura lieu en 2029, il ne va rien se passer entre temps ?

Marceline AUBRY : nous fonctionnons par réexamen. Il y a des discussions en cours avec l'ASNR sur le sujet mais les premiers travaux ne pourront être réalisés avant les études basées sur les températures retenues par exemple. Dans le planning, les travaux liés aux réexamens débuteront en 2029, éventuellement 2028 pour quelques travaux qui pourront être anticipés. Par ailleurs, la question des mini-tours aéroréfrigérantes est à l'étude, c'est une hypothèse sérieusement envisagée. Nous réfléchissons également au renforcement de la ventilation et dans certains bâtiments de la brumisation qui est efficace pour faire baisser les températures dans les locaux.

Alain VOLLE : vous ne répondez pas à ma question sur le refroidissement des réacteurs : c'est cela qui m'inquiète. On annonce une baisse des débits du Rhône de 20 à 50 % selon les études. Comment allez-vous les refroidir ?

Marceline AUBRY : le refroidissement est assuré aujourd'hui et il le sera encore en 2029. Quand Tricastin est en limite par rapport à l'arrêté de rejet, nous baissons la puissance.

Alain VOLLE : cela ferait du nucléaire une énergie intermittente.

Marceline AUBRY : nous n'en sommes pas du tout là, vous évoquez des hypothèses à horizon 2050.

Cedrick HAUSSEGUY (EDF) : il faut distinguer deux aspects : comment je refroidis mes réacteurs d'un côté, c'est la sûreté du process, et comment je refroidis les locaux pour garantir les conditions de travail et les effluents pour maîtriser l'impact environnemental. Garantir également la fiabilité des matériels, notamment les armoires électriques. Votre question porte

sur la sûreté : nous avons des marges de sûreté à long terme en matière de prélèvements d'eau pour refroidir nos réacteurs. C'est une question de débit et ce n'est pas un risque majeur car nous prélevons beaucoup moins d'eau que le débit prévisionnel du Rhône, y compris à long terme.

Alain VOLLE : vous avez tout de même besoin de 5 milliards de m3 par an.

Cedrick HAUSSEGUY : nous prélevons 160 m3/s en pleine puissance, c'est largement en-dessous du débit prévisionnel. En revanche, nous sommes capables d'apporter des modifications sur l'installation afin de limiter les consommations. L'important est de garantir les températures et le refroidissement des matériels supports ainsi que de limiter l'impact environnemental. Les refroidisseurs supplémentaires à l'étude dans le cadre des VD5 sont des petits refroidisseurs pour garantir le respect de l'arrêté de rejet tel qu'il vous a été présenté.

Jean-Claude LEMAIRE (FRAPNA Drôme Nature Environnement) : deux remarques : les syndicats d'irrigation pompent de plus en plus dans le Rhône en substituant des pompages en nappe. Ce phénomène pourrait réduire le débit, ce qui augmentera la température du Rhône en amont et en aval. Je crains un problème de synchronisation entre les activités des irrigants et celles d'EDF. Ensuite, je reviens sur la question des taux de fréquence : à ma connaissance, dans l'industrie on suit deux taux : le taux de gravité et le taux de fréquence. Tout le monde vise un taux de 0 et avoir cet objectif n'exclut pas de se comparer avec les autres industries. Dans vos chiffres, on remarque une différence entre les taux calculés pour les salariés et les taux calculés pour les entreprises extérieures. Si les sous-traitants ont plus d'accidents que les salariés d'EDF et Orano, je pense qu'il y a également plus de risques sur la sûreté nucléaire et dans leurs interventions.

Xavier MICHELIS (EDF) : à Lyon se trouve un site de coordination de la gestion des eaux avec le lac Léman, certains consommateurs, les syndicats d'eau... qui permet de faire cette répartition depuis le lac Léman jusqu'au delta du Rhône. En phase estivale, il y a des réunions quotidiennes pour répartir cette eau.

Jean-Claude LEMAIRE : d'accord mais structurellement, les pompages et les prélèvements augmentent.

Xavier MICHELIS : la ressource en eau sera effectivement un sujet majeur des années à venir entre tous les utilisateurs, particuliers comme industriels.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : le nucléaire consomme plus de 70 % de l'eau de surface. L'agriculture intervient mais le premier préleveur des eaux de surface est le nucléaire. Or les débits baissent. C'est inéluctable. Les glaciers suisses fondent beaucoup plus vite que prévu. L'université de Lausanne publie régulièrement des projections et ils avaient sous-estimé la vitesse de fonte dans leurs calculs initiaux (mesures en surface initialement, alors qu'il faut prendre en compte le volume dans la vitesse de fonte). Les facteurs s'accélèrent donc le plan ADAPT doit être opérationnel demain, pas dans 20 ans. Une dernière question : où prélevez-vous l'eau sanitaire ? Est-ce dans le canal ?

Xavier MICHELIS : l'eau d'usage sanitaire est de l'eau du réseau public de la SAUR.

Pascal TURBIAULT (Orano) : idem côté Orano.

Cedrick HAUSSEGUY (EDF) : pour répondre à M. LEMAIRE sur la partie sécurité, nous avons quelques accidents heureusement sans gravité chez nos entreprises partenaires. La maîtrise des risques critiques (électrique, chute de hauteur, levage) est bonne dans les entreprises partenaires. Nous réalisons régulièrement des recyclages de ces formations, des sensibilisations, de l'appui aux équipes sur le terrain... Cependant, nous avons eu plusieurs accidents de heurts sur les mains lors de la manutention de pièces. Les personnes blessées sont celles qui ont montées des caisses, des échafaudages... dans des entreprises logistiques. Nous travaillons avec elles sur le domaine de la sécurité. Je peux vous garantir que les entreprises effectuent un travail remarquable. Elles partagent avec leurs équipes qui travaillent sur le parc nucléaire mais aussi dans d'autres industries, pétrolières par exemple, les meilleures pratiques. Nous le faisons aussi évidemment avec nos voisins d'Orano.

Bertrand RIBOULET (Association des Ecologistes Pour le Nucléaire) : je voudrais revenir sur la surveillance de l'environnement avec une question pour l'ASNR : y a-t-il une périodicité minimale de révision des décisions, qu'elles soient nationales ou locales ? S'il y a une périodicité, laquelle ?

Eric ZELNIO (ASNR) : sur le plan national, il y a plusieurs dynamiques. Parmi les textes présentés tout à l'heure, vous avez l'arrêté INB de 2012. Nous souhaitons l'actualiser depuis quelques années mais nous devons convaincre le ministère référent sur ces questions de le faire. Nous espérons aboutir à une version révisée l'an prochain. L'évolution de ce texte doit suivre les évolutions du code de l'environnement, notamment quand il y a des entrants de droit national ou européen. Exemple concret : pour lutter contre l'effet de serre, il existe une réglementation spécifique sur les fluides frigorigènes avec un premier règlement européen datant d'une vingtaine d'années. Il faut prendre conscience que certains fluides ont 1000 fois, voire plusieurs milliers de fois le potentiel de réchauffement du CO₂ à contenance égale. Il y a eu un durcissement depuis deux ans des règles dans ce domaine. L'ASNR en tient compte dans son programme de contrôle et dans l'actualisation des décisions individuelles.

Ensuite, pour les rejets, les réexamens périodiques incluent les sujets environnementaux. Pour les centrales nucléaires, s'il y a une dimension générique, cela va passer par la phase générique, et si c'est individuel, cela passera par les dossiers individuels des usines, des laboratoires, des centrales... L'ASNR accompagne les réexamens périodiques des INB par un réexamen des rejets. Il y a aussi le cas où les exploitants font une extension, modifie leur procédé. Dans ce cas, nous allons regarder si ces évolutions amènent des impacts. Idem lorsqu'une installation arrive en fin de vie et bascule vers le démantèlement. En résumé, sur le plan national, l'ASNR accompagne la dynamique européenne et nationale, et nous avons des rendez-vous périodiques pour examiner les dossiers individuels.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : les fluides frigorigènes sont des puissants gaz à effet de serre et je vous félicite de les suivre. Avez-vous l'obligation de résultats ? Ces gaz sont éternels, les exploitants ne devraient pas avoir à en racheter.

Eric ZELNIO : un équipement de production de froid d'une taille conséquente, sur une plateforme industrielle majeure, génèrera forcément de petites fuites. Il y a différentes actions menées pour les réduire. Sur le facteur humain, accentuer la formation et notamment les interventions lors de la maintenance. Il y a eu des effets et des efforts. Ensuite, cela reste des machines qui peuvent casser. Les inspections montrent que les sujets ont vraiment été pris en compte par les exploitants et les utilisateurs en général. Régulièrement, nous sommes notifiés de déclarations d'événements significatifs soit pour des relâchements ponctuels franchissant

des seuils, soit pour des cumuls sur l'année. A côté de cela, l'exploitant met en place un plan d'action et continue de s'améliorer. L'usine Georges Besse 2 de Tricastin est particulièrement concernée par ce sujet, ce qui avait été partagé lors de la concertation publique. L'exploitant fait ses meilleurs efforts et l'évolution des règlements le conduit à faire des études compliquées et envisager des remplacements de matériels, prévoir des modifications de technologies à l'horizon 2030 notamment. Quand vous dites qu'on ne voit pas les résultats, je pense que le sujet est au contraire pris en compte, contrôlé par l'ASNR, et à la fois sur les risques accidentels et les pollutions dites chroniques, nous regardons la composante radioactive et chimique et si les choses étaient en écart, il y aurait des lettres de suite, voire de la coercition.

Pascal TURBIAULT (Orano) : je confirme que l'ASNR suit de très près le sujet. Nous sommes tous concernés, à titre individuel vous l'êtes aussi si vous avez une climatisation. Orano a un plan d'amélioration. Au niveau industriel, nous rencontrons une difficulté globale sur les gaz de remplacements qui pourraient limiter l'impact environnemental CO2 mais qui sont moins performants et nécessitent pour une même puissance calorifique des groupes qui consomment 30 % d'électricité en plus. Cela préoccupe les industriels mais nous prenons le sujet au bon niveau pour limiter au maximum le risque de fuites.

Cedrick HAUSSEGUY (EDF) : la maîtrise de ces rejets est intégrée dans notre réglementation. EDF prévoit, dans le cadre du projet ADAPT, de changer des matériels en intégrant des climatisations dites « tropicales », beaucoup plus robustes et fiables car ces rejets ne proviennent pas de mauvaises manipulations de nos techniciens mais d'un manque d'étanchéité des machines.

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : clôture la séance en saluant la qualité des échanges et remercie les exploitants qui, par leurs présentations synthétiques, ont permis des temps d'échanges approfondis.